Maire

DG-GT

Nº de résolution
ou annotation

Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ÎLES

À une séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, tenue ce 20 août 2024 à 19 h à la salle du conseil au 871, chemin Diotte à Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, sont présents(es) les conseillers(ères) suivants(es) :

Audrey Blondin-Lebel (siège nº 1)
Danielle Joly (siège nº 2)
Andrée Beaulieu (siège nº 3)
Marc Champagne (siège nº 4)
Nathalie Turgeon (siège nº 5)
André Benoît (siège nº 6)

formant le quorum et siégeant sous la présidence de monsieur le maire Luc Diotte.

Est aussi présente : madame Lyz Beaulieu, directrice générale et greffière-trésorière qui agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Trente (30) citoyens(es) sont aussi présents(es).

2024-08-367 **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Monsieur le maire procède à la vérification et à la conformité du quorum.
L'ouverture de la séance est proposée par le conseiller Marc Champagne à 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-08-368 **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Turgeon

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MOT DU MAIRE

Le maire expose la situation concernant le processus pour l'application d'un droit de véto et mentionne qu'il est déçu que le conseil et lui ne soient pas parvenus à atteindre un consensus. Il ajoute qu'il prendra tous les moyens légaux pour ne pas vendre ladite structure.

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR L'ORDRE DU JOUR PRÉSENTÉ

Une période de questions portant uniquement sur l'ordre du jour présenté a été mise à la disposition des personnes présentes.

LÉGISLATIF

2024-08-369 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 18 JUIN 2024**

Chaque membre du conseil ayant reçu copie du procès-verbal, la directrice générale est dispensée d'en faire lecture.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Andrée Beaulieu

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour

ET RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 16 juillet 2024 du conseil de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

2024-08-370 **ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER ET PAIEMENTS ACCÈS D AU 31 JUILLET 2024**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Turgeon

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour

ET RÉSOLU que les comptes à payer pour les fournisseurs provenant de la liste suggérée des paiements portant les numéros **C2401402 à C2401412** et **L2400171 à L2400207** ainsi que **P2400170 à P2400204** totalisant la somme de **395 604.86 $,** soient acceptés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-08-371 **REGISTRE DES SALAIRES VERSÉS DU 1er AU 31 JUILLET 2024**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Audrey Blondin-Lebel

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour

ET RÉSOLU d'approuver le registre des salaires à être entérinés du 1er au 31 juillet 2024 totalisant la somme de **61 683.33$.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-08-372 **REMBOURSEMENT SUR LE PRÊT TEMPORAIRE RIRL 2017-681- CHEMIN KIAMIKA**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Andrée Beaulieu

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour

ET RÉSOLU d'autoriser Lyz Beaulieu, directrice générale, à rembourser un montant de 34 216.80$ sur l'emprunt temporaire PR4, à la suite de la réfection du chemin Kiamika -projet RIRL 2017-681.

QUE les fonds proviennent uniquement du remboursement du MTQ, qui était sur une base de 10 ans, soit jusqu'en 2031.

Écriture comptable comme suit :

		DT	CT
03-210-10-000-01	Remb. Capital PR4 RIRL 2017		34 216.80$
55-120-10	Prêt temporaire PR4	34 216.80$	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-08-373 **COLLOQUE DE ZONE - ADMQ**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Audrey Blondin-Lebel

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour

ET RÉSOLU d'autoriser Lyz Beaulieu, directrice générale, à participer au Colloque de zone de l'ADMQ le 17 et 18 octobre 2024, au montant de 316.18$ plus taxes et frais d'hébergement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESSOURCES HUMAINES

2024-08-374 **ENGAGEMENT DE M. GINO PAPINEAU, ADJOINT AUX INSPECTEURS**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marc Champagne

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour

ET RÉSOLU d'engager monsieur Gino Papineau pour un poste temporaire de 6 mois et moins afin d'offrir du soutien aux inspecteurs de voirie et d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

URBANISME ET HYGIÈNE DU MILIEU

SÉCURITÉ CIVILE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

ENVIRONNEMENT

VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS

2024-08-375 **PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE-POJET PARTICULIER D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE)**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Benoît

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour

ATTENDU QU'UN programme d'aide financière à la voirie locale nous a été accordé pour un montant de **30 640 $** pour des travaux d'amélioration des routes de notre municipalité;

ATTENDU QUE les travaux sur le chemin de la Colonie étaient terminés au 1er août 2024 et que le coût total desdits travaux est de 36 274 **$**;

ET RÉSOLU d'autoriser la directrice générale Lyz Beaulieu à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles tous documents relatifs à une demande d'aide financière au dossier JTU99492- 79022(15) 20240425-015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LOISIRS ET CULTURE

2024-08-376 **RÉADOPTION DE LA RÉSOLUTION 2024-07-365 – DÉCISION CONCERNANT LA STRUCTURE DE LA PATINOIRE**

ATTENDU la résolution no 2024-07-365, adoptée le 16 juillet 2024, ayant pour objet décision concernant la structure de la patinoire

ATTENDU QU'à la suite de l'adoption de cette résolution, le maire a informé la directrice générale et greffière-trésorière de son refus de signer et d'approuver ladite résolution, apposant ainsi son « veto » relativement à cette décision, conformément au paragraphe 3° de l'article 142 du *Code municipal;*

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière doit, conformément à la loi, soumettre à nouveau cette résolution à la considération du conseil lors de la présente séance;

ATTENDU QUE la majorité des membres du conseil désire approuver de nouveau ladite résolution;

Il EST PROPOSÉ par la conseillère Andrée Beaulieu

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Contre	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Contre

QUE soit approuvée de nouveau la résolution no 2024-07-365, ayant pour objet de mandater madame Lyz Beaulieu, directrice générale à procéder à la vente de la structure de métal dans les meilleurs délais.

QUE ladite résolution est légale et valide, comme si elle avait été signée et approuvée par le maire.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT

COMITÉ DE COMMUNICATION

VARIA ET DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Une deuxième période de questions a été mise à la disposition des personnes présentes.

2024-08-377 **LEVÉE OU AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marc Champagne qu'étant donné que l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 19 h28.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

_____ _____

Luc Diotte
Maire

Lyz Beaulieu
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Luc Diotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

_____

Luc Diotte
Maire

Je, Lyz Beaulieu, greffière-trésorière, certifie par les présentes, que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

_____

Lyz Beaulieu
Greffière-trésorière

Maire

DG-GT

N° de résolution
ou annotation

Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ÎLES

PAGE ANNULÉE